



PREFET DE LA CHARENTE

## COMMUNE DE VERRIERES

### INSTALLATIONS CLASSEES POUR LA PROTECTION DE L'ENVIRONNEMENT

#### AVIS D'OUVERTURE DE CONSULTATION DU PUBLIC

En exécution des dispositions des articles L511-1, L512-7 à L512-7-7 et R512-46-1 à R512-46-30 du code de l'environnement, il est prescrit par arrêté préfectoral du 26 mars 2015, une consultation du public sur la demande d'enregistrement présentée par la Sarl BART LAURICHESSE dont le siège social est Chez Leuroux à VERRIERES pour l'extension d'une installation de distillation sise au lieu-dit Chez Leuroux à VERRIERES.

La consultation du public sera ouverte du lundi 20 avril 2015 au lundi 18 mai 2015 inclus.

Le public pourra prendre connaissance du dossier de demande d'enregistrement à la mairie de VERRIERES, aux heures et jours habituels d'ouverture : les lundi et jeudi de 8h00 à 12h30 et de 13h30 à 17h et les mardi et vendredi de 8h00 à 12h30.

Le public pourra formuler ses observations sur le registre ouvert à cet effet à la mairie de VERRIERES ou les adresser par voie postale à la Sous-Préfecture de COGNAC – Pôle Développement Durable – rue Jean Taransaud – CS 60259 - 16112 COGNAC CEDEX. Ces observations doivent être transmises avant la fin du délai de consultation du public.

A l'issue de la procédure, le préfet de la Charente, autorité compétente pour prendre la décision, statuera sur la demande d'enregistrement.

L'installation peut faire l'objet d'un arrêté préfectoral d'enregistrement, éventuellement assorti de prescriptions particulières complémentaires aux prescriptions générales fixées l'arrêté ministériel prévu au I de l'article L512-7 ou d'un arrêté préfectoral de refus.

P/ LE PREFET et par délégation  
LE SOUS-PREFET

Olivier MAUREL

